

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-95

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération n° 2024-203 du 19 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents des agents de la collectivité au 1^{er} janvier 2025, et l'a modifié par délibérations n° 2025-12 du 5 février 2025 et n° 2025-33 du 31 mars 2025.

BUDGET PRINCIPAL :

Dans le cadre du reclassement d'un agent des affaires scolaires, il convient de supprimer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, à temps complet, et de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Dans le cadre du recrutement d'un directeur des finances, il convient de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.

Afin de mettre à jour la concordance de grade avec les fonctions exercées, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer un poste d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié à temps complet. Il convient également de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Dans le cadre du tableau d'avancement de grade 2025 en catégorie B pour la filière culturelle, il convient de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet.

À la suite du départ d'un agent administratif, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Dans le cadre du recrutement d'un chef de service voirie, il convient de créer, au 1^{er} août 2025, un poste d'ingénieur principal à temps complet et de supprimer un poste d'ingénieur à temps complet.

Dans le cadre du recrutement d'une auxiliaire de puériculture, il convient de créer, au 1^{er} septembre 2025, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet et de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Dans le cadre du recrutement d'un chargé d'accueil à la bibliothèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Dans le cadre du recrutement d'un agent de brigade verte, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dans le cadre du recrutement d'un agent au service Voirie-Propreté et d'un agent au service espaces verts, il convient de créer deux postes d'adjoint technique à temps complet et de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Madame le Maire propose l'adoption de ces modifications du budget principal.

Le rapport entendu,

Vu la délibération n° 2024-203 du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 approuvant le tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° 2025-12 du Conseil Municipal en date du 5 février 2025 portant modifications du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 2025-33 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2025 portant modifications du tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n° 2025.228 du 6 mai 2025 établissant le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2025, en catégorie B, pour la filière culturelle,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission du personnel, de la formation et de l'emploi en date du 20 juin 2025,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de créer**, à compter du **1^{er} août 2025** :

Sur le budget principal :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'attaché territorial, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet

de supprimer

- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié, à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique, à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- **Décide** de créer, à compter du **1^{er} septembre 2025** :

Sur le budget principal :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif, à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique, à temps complet

de supprimer

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité arrêté comme suit au **1^{er} septembre 2025** :

BUDGET PRINCIPAL

Filière Administrative	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Administratif	35/35 h	17
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	7
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	35/35 h	12
Rédacteur	35/35 h	6
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35/35 h	3
Attaché	35/35 h	7
Attaché principal	35/35 h	2
Attaché hors classe Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35 h	1

Filière Technique	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Technique	35/35 h	48
Adjoint Technique à temps non complet	31/35 h	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	35/35 h	14
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	35/35 h	11
Agent de maîtrise	35/35 h	4
Agent de maîtrise principal	35/35 h	3

Technicien	35/35 h	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	2
Ingénieur principal	35/35 h	2

Filière Police	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Gardien-brigadier	35/35 h	7
Brigadier Chef Principal	35/35 h	2

Filière Sportive	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	7

Filière Animation	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Animateur	35/35 h	1
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Adjoint d'Animation	35/35 h	6
Adjoint d'Animation à temps non complet	33/35 h	1
Adjoint d'Animation à temps non complet	17,5/35 h	1

Filière Culturelle	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint du patrimoine	35/35 h	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	6
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	35/35 h	2
Assistant de Conservation du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35/35 h	1
Bibliothécaire	35/35 h	1

Filière Médico-Sociale	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	35/35 h	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35/35 h	2
Agent social	35/35 h	4
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	35/35 h	1

Soit un total de 193 postes budgétaires permanents

REGIE « MARCHES COMMUNAUX DE TROUVILLE-SUR-MER »

Filière Technique		Durée hebdomadaire	Emploi permanent
Adjoint technique	à temps non complet	25/35 h	1
Adjoint Technique	à temps non complet	17,5/35 h	1

Soit un total de 2 postes budgétaires permanents

Le total pour les 2 budgets est de 195 postes budgétaires permanents.

- **précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget 2025,
- **autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE